

Relevé de décisions du Conseil communautaire du lundi 22 décembre 2008.

Étaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Aménagement de l'espace – Environnement

1.1 Etude de programmation urbaine : convention avec la commune de Puéchabon

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer la convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Puéchabon,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

1.2 Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature, demandes de subventions.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement suivant

**Plan de financement
Aménagements des Activités de Pleine Nature (APN) - tranche 2**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	119 200,00 €	100%	Conseil général de l'Hérault - Contrat de territoire 2009	29 800,00 €	25%
			Conseil régional LR	23 840,00 €	20%
			Europe - FEADER	29 800,00 €	25%
			PART FINANCEURS	83 440,00 €	70%
			PART CCVH	35 760,00 €	30%
TOTAL HT	119 200,00 €	100%	TOTAL HT	119 200,00 €	100,00%
TOTAL TTC	142 563,20 €		TOTAL TTC	142 563,20 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon et l'Europe pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80%,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

1.3 Opération Grand Site, Aménagement des abords du Pont du Diable : demandes de subventions.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** les projets de plan de financement décrits ci-dessous,
 - o Signalétique directionnelle et informative du site :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Signalétique	100 000,00 €	100%	Etat - DIREN	12 500,00 €	13%
			Conseil général de l'Hérault	11 500,00 €	12%
			Conseil régional LR	20 000,00 €	20%
			PART FINANCEURS	44 000,00 €	44%
			PART CCVH	56 000,00 €	56%
TOTAL HT	100 000,00 €	100%	TOTAL HT	100 000,00 €	100%

TOTAL TTC	119 600,00 €	TOTAL TTC	119 600,00 €
-----------	--------------	-----------	--------------

- Mares en eau temporaires :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Mares	50 000,00 €	100%	FEDER	15 000,00 €	30%
			Conseil régional LR	10 000,00 €	20%
			PART FINANCEURS	25 000,00 €	50%
			PART CCVH	25 000,00 €	50%
TOTAL HT	50 000,00 €	100%	TOTAL HT	50 000,00 €	100%
TOTAL TTC	59 800,00 €		TOTAL TTC	59 800,00 €	

- Système de navettes :

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Navettes	140 000,00 €	100%	Conseil général de l'Hérault	28 000,00 €	20%
			Conseil régional LR	25 000,00 €	18%
			PART FINANCEURS	53 000,00 €	38%
			PART CCVH	87 000,00 €	62%
TOTAL TTC	140 000,00 €	100%	TOTAL TTC	140 000,00 €	100%

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Europe et la DIREN pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80% par opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

1.4 Construction des ateliers du service ordures ménagères de la Vallée de l'Hérault : procédure d'appel d'offres et plan de financement de la phase travaux.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
 Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures d'appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux et attribuer les marchés suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes aux marchés jusqu'à son terme
 - **d'approuver** le projet de plan de financement relatif aux dépenses de travaux,

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	1 850 000,00 €	100%	Région Languedoc Roussillon	277 500,00 €	15%
			Etat - FNADT Conseil Général de l'Hérault	277 500,00 €	15%
			Europe	185 000,00 €	10%
				370 000,00 €	20%
			PART FINANCEURS	1 110 000,00 €	60%
			PART CCVH	740 000,00 €	40%
TOTAL HT	1 850 000,00 €	100%	TOTAL HT	1 850 000,00 €	100,00%
TOTAL TTC	2 212 600,00 €		TOTAL TTC	2 212 600,00 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional Languedoc Roussillon, des services de l'Etat et de l'Europe pour un montant maximum correspondant à 80% des dépenses,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

1.5 Cyclo-sportive Roger Pingeon et Vélo en Cœur d'Hérault, convention de partenariat entre le comité départemental de cyclisme, Hérault sport, la ville de Gignac, l'Office de tourisme intercommunal, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Pays Cœur d'Hérault.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** la convention entre le Comité départemental de cyclisme, Hérault Sport, la ville de Gignac, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- **d'autoriser** Monsieur le Président de signer la convention annexée à la présente délibération

1.6 Plan de restauration du patrimoine 1^{ère} tranche de travaux : demandes de subventions.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement relatif au plan de restauration du patrimoine – 1^{ère} phase de travaux,

**Plan de financement
Plan de Restauration du Patrimoine - travaux**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	334 906,20 €	100%	CG34 - Contrat de territoire 2009	83 726,75 €	25%
			Conseil régional Languedoc Roussillon	66 981,24 €	20%
			Fondation du Patrimoine	66 981,24 €	20%
			Europe - Leader	33 490,62 €	10%
			PART FINANCEURS	251 179,85 €	75%
			PART CCVH	83 726,35 €	25%
TOTAL HT	334 906,20 €	100%	TOTAL HT	334 906,20 €	100%
TOTAL TTC	400 547,82 €		TOTAL TTC	400 547,82 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Europe et la Fondation du Patrimoine pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80%,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

1.7 ZAC La Croix à Gignac : délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption des espaces naturels sensibles.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'accepter** la délégation du droit de préemption urbain de la commune de Gignac
- **d'accepter** la délégation du droit de préemption des espaces naturels sensibles de la commune de Gignac

Développement économique

2.1 Concours des vins de la Vallée de l'Hérault, montant des participations privées et demandes de subventions.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser le Président** à solliciter le soutien financier des partenaires publics suivants :
 - o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 15 000 € dans le cadre du contrat de territoire 2009
 - o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 12 000 € dans le cadre du contrat de Pays 2009
 - o l'Europe pour un montant de 15 000 € dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Cœur d'Hérault
- **de valider** les prix suivants :
 - o au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/produit présenté
 - o pour le repas de remise des prix : 25 € TTC/personne (tarif grand public)
 - o au titre de partenariat(s) privé(s) à établir : 1 500 € par partenariat
- **de valider** le plan de financement suivant :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement Concours des vins Vallée de l'Hérault 2009					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Annonces et insertion	53 000,00 €	60%	Conseil général de l'Hérault - Contrat de territoire 2009	15 000,00 €	17%
Fêtes et cérémonie	15 000,00 €	17%	Conseil régional LR	12 000,00 €	14%
Macarons, plaquettes et affiches	19 000,00 €	22%	Europe	15 000,00 €	17%
Honoraires	1 000,00 €	1%	Privés - producteurs	5 800,00 €	7%
			PART FINANCEURS	47 800,00 €	54%
			PART CCVH	40 200,00 €	46%
TOTAL TTC	88 000,00 €	100%	TOTAL TTC	88 000,00 €	100%

- **d'autoriser** le Président à signer toutes les formalités afférentes à ce dossier

2.2 A vivre ! La foire-expo en Vallée de l'Hérault, prix de location des stands et demandes de subventions.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de valider** les prix des locations de stands et de partenariats privés suivants :

- **Location de stands « entreprises » :**

- o stand standard : 110 € TTC
- o stand d'angle : 160 € TTC
- o emplacement grand matériel : 3,5 € TTC/m²
- o stand buvette : forfait de 600€ (comprenant la location d'un stand de 18 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 300 €)
- o stand restauration à emporter : prix de location d'un stand standard ou d'angle, plus droit d'entrée de 100 €
- o stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 700 €
- o forfait électricité : 60 € TTC par branchement
- o supplément moquette : 40 € TTC par stand

- réductions spéciales : -10% pour les anciens exposants 2008 ; -20% pour les produits régionaux ; -50% pour les gagnants au concours des vins primés sur le terroir 2009 ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site

▪ **Partenariats privés :**

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées. Leur importance dans les supports de communication sera proportionnelle au montant de la participation financière versée :

- Partenaire Privilège : 3000 € TTC
 - Partenaire Associé : 2000 € TTC
 - Partenaire Présence : 1500 € TTC
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions au Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 €, au Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 32 400 € et à l'Europe dans le cadre du programme Leader porté par le Pays Cœur d'Hérault
- **de valider** le plan de financement suivant :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement A vivre! La Foire Expo 2009					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	50 000,00 €	38%	Conseil général de l'Hérault - Contrat de territoire 2009	32 400,00 €	25%
Animation	20 000,00 €	15%	Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	12%
Communication	60 000,00 €	46%	Europe	15 000,00 €	12%
			Privés : exposants, sponsors	25 000,00 €	19%
			PART FINANCEURS	87 400,00 €	67%
			PART CCVH	42 600,00 €	33%
TOTAL TTC	130 000,00 €	100%	TOTAL TTC	130 000,00 €	100%

- **d'autoriser** le Président à signer toutes les formalités afférentes à ce dossier

2.3 Réserves foncières à vocation économique, Saint André de Sangonis, acquisition des parcelles D481 et 483.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'acheter** la parcelle D 481 appartenant à M. Roméro, d'une superficie de 2880 m², sur la base de 10 €/m² de foncier, soit un montant total de 28 800 €
- **D'acheter** la parcelle D 483 appartenant à l'indivision Roméro, d'une superficie de 690 m², sur la base de 10 €/m² de foncier, soit un montant total de 6900 €
- **de solliciter** les aides financières du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault mobilisables au titre de réserves foncières à vocation économique
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers

Finances – Marchés publics

3.1 Budget primitif 2009 : débat d'orientation budgétaire 2009

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2009

3.2 Marché de travaux construction d'un Hôtel d'entreprises au Domaine des Trois Fontaines au Pouget : avenant n°1 au lot 11 « VRD »

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** l'avenant n°1 au lot 11 « VRD » du marché de travaux « Construction d'un hôtel d'entreprise au Domaine des Trois Fontaines au Pouget » attribué à l'entreprise HAS
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre opération 1036 article 2313 du budget principal 2008.

3.3 Marché de travaux aménagement des abords du Pont du Diable à Aniane et Saint Jean de Fos : avenant n°1 au lot 2 « Eclairage public »

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** l'avenant n°1 au lot 02 « Eclairage public » du marché de travaux « Aménagement des abords du pont du Diable » attribué à l'entreprise SAS MARIN

Montant des prestations supplémentaires (HT)	8 364,95 €
Montant initial du marché HT	88 279,60 €
Nouveau montant du marché HT	96 644,55 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial (avenant n°1)	9,48%

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Administration générale

4.1 Désignation d'un représentant à l'ASL de Camalcé.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de désigner** Monsieur Louis VILLARET pour représenter la Communauté de communes à l'assemblée générale de l'ASL,
- **de proposer** sa candidature au poste de Président de l'ASL

4.2 Transfert du lot 11 de Camalcé à la commune de Gignac

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,


DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** le transfert à titre gratuit du lot 11 de Camalcé à la Commune de Gignac

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 22 décembre 2008 comporte 9 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 23 décembre 2008 et le 23 février 2009.

Le Président



Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.